

Réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2017

Le vingt-quatre du mois d'octobre deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absents excusés : Véronique PONTON donne pouvoir à Christophe GUILLARME

Secrétaire de séance : Bernard NAULIN

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

RESTITUTION DE LA COMPETENCE VOIRIE AU SEIN DES COMMUNES DE LA CCFE – DELIBERATION 1710001

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes de Forez Est dispose de la compétence voirie. Cette compétence a effectivement été mise en œuvre par les communautés de communes de Balbigny, Collines du Matin et Forez en Lyonnais.

Cette compétence ne sera plus exercée au 1^{er} janvier 2018 par la CCFE qui a décidé, par délibération du 12 juillet 2017 de restituer aux communes la compétence voirie.

Les communes sont invitées à se prononcer sur cette restitution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la restitution de la compétence voirie aux communes.

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SIEL POUR L'INSTALLATION DE MODULES PHOTOVOLTAIQUES – DELIBERATION 1710002

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la future salle des associations.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL :

Par transfert de compétences de la commune, il est chargé des études et de la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les éventuelles subventions.

La commune transfère la compétence optionnelle « *Equipement : Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque* » pour une durée de 6 ans à compter de la date de délibération.

Le SIEL reste ensuite propriétaire du générateur pendant 20 ans, en assure l'entretien.

Une convention pour la réalisation et l'exploitation de l'installation photovoltaïque ainsi qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage devront être établies entre la commune et le SIEL.

40 % du bénéfice potentiel de l'opération sera consacré à la réalisation d'actions de Maîtrise de la Demande en Energie sur le patrimoine de la collectivité concernée.

Ces actions seront matérialisées dans une convention signée entre le SIEL et la commune.

Dans l'hypothèse où le projet ne serait pas équilibré sur 20 ans, les travaux ne pourront être lancés qu'à la condition d'un engagement express de la commune à prendre en charge la différence pour atteindre l'équilibre

En cas d'abandon du projet, quel qu'en soit le motif, les frais supportés par le SIEL seront intégralement répercutés à la commune.

Financement :

Le coût du projet actuel peut être estimé à 60 000 € HT, financé en totalité par le SIEL, sans participation de la commune.

Où cet exposé, le conseil valide à l'unanimité cette convention.

PLAN DE FORMATION CNFPT 2018-2020 - DELIBERATION 1710003

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de proposer un plan de formation pluriannuel aux agents des collectivités.

Le CDG42 et le CNFPT ont élaboré le plan de formation 2018-2020 mutualisé pour les collectivités de moins de 50 agents qui propose les formations suivantes :

- intégration et professionnalisation,
- perfectionnement,
- préparation aux concours et examens professionnels.

Le conseil, à l'unanimité, valide le plan de formation 2018-2020.

LEGS LAFFAY – DELIBERATION 1710004

Les personnes suivantes sont proposées pour bénéficier du legs Laffay (Suivant le testament : la moitié à la CUMA de la Côte et l'autre moitié à une personne méritante de la commune) :

- NOTA Florence
- POIGNANT Jean-Paul
- BERNARD Pascal
- MARJOLLET Sébastien
- MAHUSSIER Annie
- DJEFAFLA Saïd

Les personnes choisies par vote à bulletin secret sont :

Monsieur POIGNANT (15 voix), Monsieur BERNARD (9 voix), Madame MAHUSSIER (9 voix)

DECISION MODIFICATIVE N° 3 ASSAINISSEMENT – DELIBERATION 1710005

Dans le cadre de la réalisation de plans de recollement d'eaux usées, des travaux complémentaires ont été demandés à Monsieur Pigeon pour un montant de 2580 € TTC. Aussi il convient de créer une décision modificative.

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative suivante :

- Augmentation de crédit au 2031 (frais d'études) pour 5 000 €
- Diminution de crédit au 21532 (réseaux d'assainissement) pour 5 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

AVENANT A LA CONVENTION GESTION DES DOSSIERS DE RETRAITE - DELIBERATION 1710006

La convention signée avec le centre de gestion de la Loire pour l'établissement des dossiers de retraite CNRACL arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose de la proroger d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant 2018.

CONVENTION D'ADHESION SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » - DELIBERATION 1710007

Monsieur le Maire propose de confier au CDG de La Loire la mise en œuvre de la surveillance médicale des agents du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

CONVENTION MME GUILLOT ACHAT TERRAIN CHEMIN PIETONNIER - DELIBERATION 1710008

Monsieur le Maire expose ce qui a été défini lors de son entretien avec Madame GUILLOT Marie-Claude :

Dans le cadre de la réalisation d'un cheminement piéton en bordure de la RD10 route de Salvizinet, la propriétaire accepte de céder à la commune une partie de la parcelle A557. Cette parcelle est classée en zone UC du PLU et est concernée par un emplacement réservé (numéro 9) et un recul de construction par rapport à la route départementale. La superficie est d'environ 120 mètres carrés.

Monsieur le Maire propose d'acheter ce terrain au prix de 20 € le mètre carré.

La commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de rédaction de l'acte administratif.

La commune garantit une sortie supplémentaire par parcelle suite à division (une sortie sur le bas et une sortie sur le haut de la parcelle actuelle).

La commune réalisera une clôture avec un grillage rigide soudé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 Voix pour

Approuve l'achat de cette parcelle de terrain.

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ EST RELATIVE A LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME » - DELIBERATION 1710009

La CLECT a évalué les charges transférées relatives à la compétence « promotion du tourisme » qui est devenue intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pour Civens le total des charges transférées s'élève à 5756.22 € (moyenne sur trois années).

Cette somme sera déduite de nos attributions de compensation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ce montant de charges transférées pour la compétence « promotion du tourisme ».

Cette délibération est adoptée : 15 voix pour

COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST

Michel Grand présente les actualités :

- 3 modes de recouvrement des ordures ménagères existent sur la CCFE. Dans 5 ans, le mode de financement devra être le même sur le territoire. Des informations seront transmises par mail aux élus
- Un questionnaire sur la mutualisation sera transmis aux élus de chaque commune. Michel Grand demande de faire remonter les avis
- La compétence obligatoire en eau et assainissement prévue en 2020 sera peut-être reportée d'une année ou 2
- Les dotations de l'intercommunalité ne devraient pas baisser sous réserve de limiter à 1.5 % la hausse des frais de fonctionnement

VOIRIE

Bernard Naulin présente les réalisations et projets :

-Rencontre avec Monsieur DELBONO qui a validé le projet du cheminement piéton.

-Sécurisation route de Rozier : le plateau traversant sera accentué pour réduire la vitesse (coût de l'opération : environ 1500 €). La réfection de l'enrobé est prévue par le Département en 2019.

Un aménagement plus général avec rétrécissement de chaussée est envisagé pour environ 25 000 €

Le conseil approuve la modification du plateau traversant route de Rozier.

Le marquage au sol sera réalisé à 22 endroits différents la semaine prochaine par l'entreprise Dessertine. Des balises de priorités seront installées ainsi qu'un panneau de limite de charge à Randan (maison se trouvant sur Rozier).

Antenne 4G ou 5G :

Les entreprises de la zone des Places se plaignent d'un réseau très faible.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'entreprendre une démarche pour l'installation d'une antenne.

Le conseil valide : 13 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention

Bricomarché :

Changement de propriétaires depuis le 1^{er} octobre : Mme et M. ARGOUD

Avis favorable de la CDAC pour la nouvelle construction suite à la réunion du 23 octobre.

Grange Pierre BRASSARD :

Monsieur le Maire propose d'accepter le projet de Mme BOUCHET qui a une double orientation : agricole et sociale) malgré un avis négatif de la chambre d'agriculture (avis consultatif).

Ce projet permettrait de conserver cette grange qui se dégrade dans le « domaine Lattard ». Celui-ci étant lié au patrimoine historique de Civens.

Le conseil autorise le maire à valider le permis : 13 voix pour – 2 abstentions

Tour du Pays Roannais - FSGT :

Le départ d'une étape aura lieu le 2 juin à Montrond-les-Bains. L'arrivée se fera à Civens au pied du restaurant.

THD : Problèmes au niveau des conduites (vers le lycée à Feurs et vers le café à Civens).

Mutuelle :

Fabienne Etaix fait un point. Retours positifs.

20 contrats signés à ce jour.

Divers :

- L'alarme de la mairie sera changée pour 1500 €
- Fauchage des fossés prévu semaine 44
- Demande d'une infirmière pour s'installer sur Civens. Le conseil approuve. Dossier à suivre pour proposer un local
- Local sous le presbytère : projet soumis au député Julien Borowczyk pour une aide pour l'installation d'un médecin ou une autre profession libérale
- Visite du Sous-Préfet le 1^{er} décembre : visite du village et présentation du projet de la salle des associations

Tour de table :

Jean-Jacques COGNARD évoque le débit de la Loire très bas.

Pierre DENIS transmet des interrogations concernant les jeux pour enfants. Christophe Guillaume souhaite en installer vers l'église.

Fabien MARTINON fait un retour sur :

- Réunion des classards : 10 présents + 3 qui intégreront le groupe.
- Mjc : déficit suite à des régularisations administratives
- CMJ : rencontre inter cmj fin mai

Il indique qu'il va se retirer de la commission jeunesse petite enfance de CCFE car il ne peut pas assister aux réunions pour incompatibilité horaire

Commémoration du 11 novembre : le 12 novembre à 10h

Chemin piéton vers Brico : sera évoqué à la prochaine réunion de chantier

Concours de pétanque des élus en septembre : 1 tripléte a fini à la 9^e place

Cimetière : plainte suite au problème des chats qui grattent le gore sur les tombes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

La date du prochain conseil est fixée au 28 novembre